

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 93 (1967)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette modification est acceptée à une très forte majorité.

Le nombre des délégués des sections s'approche du chiffre de 200, ce qui a pour conséquence un alourdissement des débats de l'assemblée des délégués. Sur la proposition de la section de Neuchâtel, une révision de l'article 29 des statuts a été entreprise. La nouvelle répartition permet de réduire les délégués à 100, voire 115.

M. Berger, au nom de la section de Neuchâtel, remercie le Comité central de la SIA et l'assemblée des délégués d'avoir accepté d'examiner ce problème de la réduction des délégués.

M. Rivoire relève que la nouvelle répartition permettra une meilleure représentation des petites sections.

La nouvelle rédaction de l'article 29 des statuts est acceptée à une forte majorité.

4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale

La section de Berne de la SIA invite la société à tenir sa prochaine assemblée générale ordinaire de 1967 à Berne.

Cette proposition est acceptée avec remerciements.

FONDATION DES REGISTRES SUISSES DES INGÉNIEURS, DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS-TECHNICIENS, DES ARCHITECTES-TECHNICIENS ET DES TECHNICIENS

Communiqué

Le Conseil de la Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens s'est réuni pour la deuxième fois, le 28 avril 1967, sous la présidence de M. H. C. Egloff, ingénieur diplômé EPF, Islikon (TG).

Le Conseil a constaté avec satisfaction que depuis la création du 6 juillet 1966, l'institution s'est organisée solidement, que les séances d'examen se sont poursuivies et que l'intérêt pour les registres suisses s'est étendu à des milieux de plus en plus larges. Le dévouement des experts qui fonctionnent dans les commissions d'examen a été particulièrement apprécié par les membres du Conseil.

La demande d'adhésion de la Fédération suisse des architectes indépendants à la fondation a été accueillie favorablement. Il est heureux que toutes les associations nationales d'architectes aient décidé de soutenir la fondation dans son activité.

Si les premiers mois ont été consacrés principalement à l'organisation interne, il s'agit maintenant de rendre les jeunes attentifs à la possibilité que représente les registres dans leur promotion professionnelle.

En Suisse romande et au Tessin, un mouvement positif se manifeste dans les associations des techniciens et de dessinateurs en bâtiment et en génie civil; il faut espérer qu'il gagnera rapidement la Suisse alémanique.

LES CONGRÈS

Association romande pour l'étude des traitements de surfaces (ARETS)¹

Invitation à la Journée d'informations techniques
Neuchâtel, 20 mai 1967

au Laboratoire suisse de recherches horlogères

Dans le cadre de ses activités, l'ARETS a réuni des conférenciers de renommée internationale. Les membres

5. Divers

M. Rivoire, président, communique à l'assemblée générale la décision prise par l'assemblée des délégués du 11 juin 1965 de soutenir le projet qui lui avait été présenté de constituer une Fondation des Registres suisses avec l'appui de la Confédération dès 1966. L'assemblée des délégués a décidé que le Registre doit tenir compte des nouveaux titres introduits par la loi sur la formation professionnelle et comprendre cinq sections :

Ingénieur / Architecte
Ingénieur-technicien / Architecte-technicien
Technicien

L'assemblée générale est close à 9 h 45.

Après une brève interruption, M. le professeur Max Imboden, de la Faculté de droit de l'Université de Bâle, conseiller national et président du Conseil suisse de la science, présente une conférence très importante sur le sujet « Die Förderung der wissenschaftlichen Ausbildung und der Ausbau der Schweizerischen Hochschulen ».

Le rapporteur :

M. BEAUD.

de notre association et toutes les personnes s'intéressant aux traitements de surface sont cordialement invités à cette journée, qui se tiendra à l'auditoire du LSRH, rue A.-Breguet 2, à Neuchâtel, le 20 mai 1967, dès 9 h. précises.

PROGRAMME

- | | |
|---------------|---|
| 9.00 - 9.15 | M. Gilles Delpin, Dr ès sciences, ingénieur, président de l'ARETS — Réception et allocation. |
| 9.15 - 9.45 | M. J.-P. Randin, ingénieur chimiste : « La métallisation par réduction en solutions aqueuses ». |
| 9.45 - 10.00 | Discussion. |
| 10.00 - 10.45 | M. René Godet, du Centre européen pour la recherche nucléaire : « Circuits imprimés ». |
| 10.45 - 11.00 | Discussion. |
| 11.00 - 11.45 | M. Fleisch, ingénieur des Etablissements Frappaz : « Développement des automates individuels, programme dans les traitements de surfaces ». |
| 11.45 - 12.00 | Discussion. |
| 12.00 - 12.30 | Apéritif, offert par la <i>Revue polytechnique</i> . Déjeuner. |
| 14.45 - 15.30 | M. Lamarca, ingénieur, Société Parker : « Les nouveautés en matière de protection et de décoration par revêtements électrolytiques des métaux précieux ». |
| 15.30 - 15.45 | Discussion. |
| 15.30 - 16.30 | M. Bacquias, ingénieur-conseil : « Préparation de surface et dépôts sur métaux non communs ». |
| 16.30 - 16.45 | Discussion. |
| 17.00 | Clôture. |

Inscriptions auprès du secrétariat de l'ARETS.

¹ Siège : Genève, rue Viollier 11 - Tél. (022) 35 00 24 (heures bureau : 42 46 75). - Compte de chèques postaux 12 - 7833).

Association suisse pour l'aménagement des eaux

56^e assemblée générale

Samedan, 29 juin - 1^{er} juillet 1967

L'assemblée générale de cette association aura lieu jeudi 29 juin 1967, à 17 h., en la Salle communale de Samedan. Elle sera suivie d'une conférence de M. Paul Risch, professeur à l'Université de Berne, sur le thème : « Fremdenverkehrs- und Kurortsplanung im Engadin ».

Le programme, comprenant des visites de monuments et des excursions, peut être demandé au secrétariat de l'Association : Rütistrasse 3A, 5400 Baden.

20^{es} Journées d'information de l'ASSPA¹

Berne, 31 mai - 1^{er} juin 1967

Le programme de ces Journées, placées sous le thème de l'Automation dans l'exploitation ferroviaire, peut être demandé au secrétariat de l'Association, Wasserwerkstrasse 53, 8006 Zurich.

¹ Association suisse pour l'automatique.

XXXVII^e Congrès international de chimie industrielle

Madrid, 4-12 novembre 1967

Le programme de ce congrès, organisé par la Société de chimie industrielle, comprendra, outre les séances de travail, des voyages d'études dans les régions industrielles d'Espagne. Il peut être obtenu au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8022 Zurich.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'EPUL

Assemblée générale annuelle

Cette assemblée aura lieu le samedi 20 mai 1967, à 15 h. 30, à l'Auditoire B 7 de l'École polytechnique, avenue de Cour 33, Lausanne.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 1966.
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Approbation des divers rapports et décharge du comité et des vérificateurs.
5. Approbation du budget et fixation des cotisations.
6. Elections statutaires.
7. Divers : proposition du comité : Participation de l'A³E²PL au comité de fondation du RIAT. Votre comité estime qu'il est de notre devoir de participer efficacement aux travaux de la Fondation du registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens.
8. Propositions individuelles : elles doivent être soumises au comité avant le 10 mai 1967.

Après la partie administrative, M. le professeur François Schaller, D^r ès sciences économiques et commerciales et D^r ès sciences sociales, professeur extraordinaire aux Universités de Lausanne et de Berne, donnera une conférence sur le thème : *La notion de productivité*.

A l'issue de cette dernière, un repas réunira les participants à l'Hôtel de la Balance, à Daillens, dès 19 h.

CARNET DES CONCOURS

Concours de projets pour la réalisation d'un centre scolaire, à Cressier, Neuchâtel

Ouverture

Le concours est ouvert aux architectes régulièrement établis dans le canton, ainsi qu'aux Neuchâtelois domiciliés hors du canton.

Une somme de 15 000 fr. est à disposition du jury, pour être répartie en cinq prix, ainsi que 3000 fr. pour des achats éventuels.

Rendu des projets : 25 septembre 1967.

Le programme peut être demandé au Bureau communal de Cressier, à partir du 8 mai 1967, contre dépôt d'une somme de 100 fr.

STS

SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

8004 ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Finance d'inscription : Fr. 10.— (Fr. 20.— pour candidats domiciliés à l'étranger) pour trois mois, y compris l'abonnement à la « Liste des emplois vacants » et la publication dans la « Liste des offres de services ». *Gratuit* pour les membres actifs SIA/GEP/A³E²PL/ASC et UTS domiciliés en Suisse.

Taxe d'entremise :

- a) *Pour les emplois en Suisse* : *Gratuit* pour les citoyens suisses et pour les étrangers au bénéfice d'un permis de domicile en Suisse. (7 % du premier salaire mensuel brut pour étrangers soumis au contrôle du travail.)
- b) *Pour les emplois à l'étranger* : Selon le pays et selon nos frais effectifs, mais au moins 14 % du premier salaire mensuel brut convenu.

Demandez notre nouvelle « Formule d'offre de services » qui n'est à remplir qu'une fois.

Emplois vacants

Section industrielle

7065. *Diplômé ETS, mécanicien ou électricien*, pour bureau. Projection et installations. Entrée tout de suite ou à convenir. Fabrique d'installations de réfrigération. Zurich.

7067. *Technicien en chauffages*, ayant pratique, pour travaux indépendants. En outre : *installateur sanitaire* (diplômé fédéral), pour poste supérieur. Entrée tout de suite ou à convenir. Maison d'installations sanitaires, chauffage et ventilation. Bienne.

7069. *Diplômé ETS, mécanicien ou dessinateur qualifié*, connaissant si possible la chaudronnerie et/ou la mécanique et l'électricité, pour schémas et problèmes inhérents à l'appareillage chimique. Entrée à convenir. Entreprise. Vevey.

7071. *Technicien sanitaire*, connaissant si possible le chauffage, pour projection indépendante d'installations sanitaires et de chauffage. Entrée tout de suite ou à convenir. Petit bureau technique. Localité lucernoise.

7073. *Praticien en matière plastique*, ayant expérience dans la fabrication de matières thermoplastiques et le contrôle des qualités et de la fabrication, comme adjoint du chef d'atelier. Entrée à convenir. Fabrique moderne. Région bâloise.

7075. *Ingénieur mécanicien EPF/EPUL*, éventuellement *ETS ou formation équivalente*, ayant pratique en centrales thermiques, pour contrôle de montage de plusieurs centrales en Afrique du Sud, dans la région de Johannesburg. Age idéal : 30-40 ans. Bonnes connaissances de l'anglais parlé et écrit indispensables. Durée du contrat : environ deux à trois ans. Entrée le plus rapidement possible. Organisation de surveillance. Genève.

(Suite du Service de placement page 12 des annonces)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 9 des annonces)

INFORMATIONS DIVERSES

Satellite aérogare Genève-Cointrin

(Voir photographie page couverture)

Ce pavillon, bâti sur la piste même de l'aérogare de Genève-Cointrin, servira de hall d'attente pour les passagers. De forme ronde, son diamètre est de 29 m et sa hauteur de 4,50 m.

Zwahlen & Mayr S.A. a réalisé la façade composée de 40 éléments fixes de 1,80 x 4,50 m et de 16 éléments portes de 0,88 x 4,50 m en métal léger éloxé teinte naturelle. Equipés de verres isolants antisolaire posés dans des joints Néoprène, ces éléments de façade remplissent l'une des principales conditions imposées pour cette construction, soit : assurer une résistance au vent et surtout aux poussées des réacteurs, qui peuvent atteindre jusqu'à 200 kg/m².